



Chers Confrères, Chères Consœurs,

Démarrons cette année 2026 avec deux chiffres : d'abord, celui des **101 premières plateformes agréées par l'Etat**, que l'on trouve dans la liste que vient de publier la DGFIP. Celui, ensuite, des **500 000 entreprises qui ont déjà déclaré leur adresse de réception dans l'annuaire** de la facture électronique. Dans les deux cas, ces chiffres confirment une chose : la réforme avance, concrètement.

Dans ce contexte, nous avons consacré notre dernier atelier aux spécificités sectorielles : professions libérales, commerce, restauration, agriculture, immobilier, BTP. Chaque secteur a ses particularités et il est essentiel de les identifier dès maintenant pour vous y préparer, mais aussi pour accompagner efficacement vos clients.



**Gilles BÖSINGER**  
Président OEC Paris - Île de France

### ✓ 3 actions concrètes à mener

#### 1. Identifiez les cas sectoriels spécifiques de vos clients

Chaque secteur d'activité a ses particularités en matière de facture électronique. BTP, agriculture, professionnels de santé,... les cas spécifiques sont nombreux !

N'oubliez pas de passer en revue votre portefeuille pour repérer ces situations spécifiques

## 2. Sensibilisez vos clients aux nouvelles mentions obligatoires

L'entrée en vigueur de la réforme s'accompagne de nouvelles mentions obligatoires sur les factures : l'adresse de livraison devient systématique, et la distinction entre prestation de services et livraison de biens doit être précisée. Ces informations conditionnent le bon traitement des factures électroniques. Si un champ obligatoire manque, la facture ne pourra pas être émise. Bien que l'obligation d'émission pour les TPE/PME n'entre en vigueur qu'en 2027, vous pouvez commencer à alerter vos clients pour qu'ils mettent à jour leurs bases et logiciels.

## 3. Préparez vos clients à former leurs équipes

La facture électronique va modifier les gestes quotidiens de nombreux salariés. Serveurs de restaurants, employé de caisse, comptable d'entreprises... tous sont concernés !

Encouragez vos clients à anticiper cette phase de sensibilisation et de formations internes : aidez-les à identifier ces futurs changements dans leur quotidien.



### Les questions techniques du mois

#### ***Dans un commerce, un client professionnel revient 10 minutes après son passage en caisse pour demander une facture : que faire ?***

L'opération initiale a déjà été enregistrée et « remontera » dans le e-reporting. Le commerçant doit donc émettre une facture électronique avec un champ spécifique indiquant que la TVA a déjà été collectée. Cela évite que l'administration comptabilise deux fois la TVA.

#### ***Comment traiter les retenues de garantie dans le BTP ?***

La facture électronique ne change rien aux pratiques actuelles. Il faut émettre une facture de 100 % du montant des travaux. La retenue de garantie de 5 % est une question de paiement, pas de facturation. Si un problème survient après la levée de garantie, un avoir sera émis le moment venu. Il n'y a donc pas de modification à prévoir sur ce point.

#### ***Quel est le futur traitement des tickets de péage en matière de facture électronique ?***

Deux traitements vont coexister de façon pérenne. Les tickets papier subsisteront : c'est une tolérance explicitement prévue par la norme. En revanche, les factures d'abonnement télépéage sont bien soumises au e-invoicing et seront donc réceptionnées directement sur la plateforme de l'entreprise. Il est donc recommandé d'inciter vos clients à basculer sur des abonnements télépéage pour automatiser le traitement comptable.

# [E-Factu : votre outil gratuit pour préparer l'arrivée de la facture électronique dans vos cabinets](#)

Pour vous aider à anticiper cette transformation, l'Ordre des experts-comptables de Paris Ile-de-France met à votre disposition gratuitement un outil simple et complet .  
[Téléchargez E-Factu dès maintenant !](#)

Téléchargez E-Factu



## « DGFIP : posez toutes vos questions sur la facture électronique »

Rendez-vous au 50 du 10 février 2026 (1h30)

Gilles Bösigier et Sébastien Radineau, directeur du projet facturation électronique ont animé ce rendez-vous dédié à la facture électronique. Au programme :

- faire un point complet sur l'état actuel de la réforme (calendrier, étapes, perspectives) ;
- identifier les points d'attention pour les cabinets ;
- anticiper les impacts pratiques et les actions à mener pour s'y préparer.

VOIR LE REPLAY

## « Choisir et déployer les solutions techniques »

Atelier de la transformation du 17 février 2026 (1h30)

Gilles Bösigier, John Levy et Julien Catanese ont animé cet atelier dédié aux enjeux techniques de la réforme et aux choix structurants pour les entreprises. Au programme :

- comprendre les critères clés de sélection d'une Plateforme Agréées (PA)
- évaluer et comparer les solutions disponibles sur le marché
- anticiper les impacts opérationnels et organisationnels
- planifier efficacement le déploiement des solutions retenues.

VOIR LE REPLAY

## « Commerce et distribution »

Les Experts de la Factu #6 du 29 janvier 2026 (45 minutes)

Ce webinaire traite des cas d'usage liés aux schémas de distribution impliquant des intermédiaires. Au programme :

- situations de distribution avec intermédiaires de paiement (marketplaces)
- rôle des distributeurs et dépositaires dans la gestion des commandes et des

paiements

- mandats de facturation et responsabilités associées

VOIR LE REPLAY



## Agenda : vos prochains rendez-vous

**Atelier de la Transformation #5 - 26 mai 2026 à 9h00 (1h30)**

Gérer le facteur humain et conduire le changement

**Les Experts de la Factu - 12 mars 2026 à 8h30 (45 minutes)**

Episode 7 : Gestion des factures multi-acteurs - Partie 2

JE M'INSCRIS

---

ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES *ec*  
Région Paris Ile-de-France

